Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-13_2026_06_09-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 9 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi neuf juin, le Conseil communautaire légalement convoqué le mardi deux juin s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle des Grands Chênes en Nostang en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à Catherine Kerbellec
	SIMON	Alexandre	Absent
	SEGUIN	Sébastien	Absent
MERLEVENEZ	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	A donné pouvoir à Frank Nicolas
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
	LE CALVE	Ludovic	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-pierre	Absent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELINE	Martine	A donné pouvoir à Pierre Stephant
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	A donné pouvoir à Ludovic Le Calvé
	LE DÉORÉ	Isabelle	Absente
	LE MARC	Martine	A donné pouvoir à Stéphane Sanchez
SAINTE-HELENE	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Absent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 19 Représentés : 6 Votants : 25
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : David GUYONVARCH

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-13_2026_06_09-DE

13. Convention de financement pour les services de transports collectifs estivaux

Rapporteur : Élodie LE FLOCH

La reconduction des services estivaux de transport local « Bus Plage » et « Navette Linès » a été demandée auprès du transporteur TRANSDEV pour la période du samedi 4 juillet au samedi 29 août 2026, y compris les dimanches et jours fériés.

Ces services permettront :

- D'assurer la desserte de la plage du Magouëro au départ des cinq communes de BBO (1 aller-retour par jour) ;
- De relier la place Kilkee à Plouhinec à la plage de Linès, puis de poursuivre vers Gâvres, jusqu'à l'embarcadère des lignes maritimes du réseau Izilo à destination de Port-Louis – Locmalo (5 allers et 6 retours par jour).

Le maintien de ces navettes est essentiel pour :

- La préservation du tombolo ;
- Le respect de l'interdiction de stationnement sur la route départementale reliant Plouhinec à Gâvres et la sécurisation de cet axe très fréquenté en période estivale.

Le coût estimé pour 57 jours de fonctionnement s'élève à 18 428,17 € HT pour la navette Linès et 12 584,86 € HT pour le Bus Plage.

Des demandes de cofinancement ont été adressées à la Région Bretagne, au Département du Morbihan, et à Lorient Agglomération. Des conventions de financement seront rédigées en conséquence.

Bilan financier prévisionnel

- Coût total de l'exploitation : 31 013,03 € HT / 34 114,33 € TTC
- Financement de la Région à hauteur de 30 % : 10 234,30 € TTC
- Aide financière Lorient Agglomération pour la Navette Linès : 4 000,00 € TTC
- Une demande de financement est en cours auprès du Département du Morbihan, au titre de la protection des dunes sauvages, pour un montant de 3 685 €.

Mme Le Floch précise que les horaires sont en cours d'ajustement et que la communication sera faite avec un point presse, des affiches sur les abris-bus et sur les bus, ainsi qu'une une présentation aux personnes de passage via le Point I. Le service est très soumis à la météo et nécessite une communication permanente.

Après avoir délibéré, les Élus présents et représentés décident à l'unanimité ? en l'absence de madame Hélène JOLLIT qui s'est absentée lors du vote :

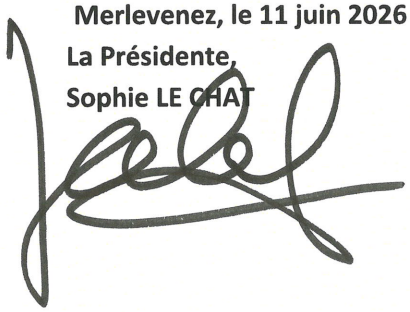
_**D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'offre financière proposée par TRANSDEV ;
_**D'AUTORISER** Madame la Présidente, à signer les demandes et conventions de financement relatives aux services estivaux de transports collectifs avec la Région Bretagne, le Département du Morbihan et Lorient Agglomération.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-13_2026_06_09-DE

Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 16 juin 2026 ;
- Sa publication électronique le 16 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 11 juin 2026
La Présidente,
Sophie LE CHAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-13_2026_06_09-DE